

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2020**

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé au taux suivants :

Maire : 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

1^{ère} Adjointe : 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjointes : 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire de prendre toute décision concernant la signature des devis dans la limite fixée par l'assemblée délibérante soit 2 000 € H.T.

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

(voit annexe jointe)

ELECTION DES DELEGUES « TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE »

Sont élus : Mr BOIRON Dimitri, 3^{ème} Adjoint, délégué titulaire

Mr DUVAL Olivier, Conseiller Municipal, délégué suppléant

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

L'avenant portant sur des travaux complémentaires de l'entreprise EUROVIA (réseau d'eaux pluviales de la rue de l'Eglise + travaux supplémentaires de voirie de la tranche 1) d'un montant de 21 423.50 € H.T. est approuvé par le Conseil Municipal.

CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier au camping municipal pour la période du 15 juin au 30 septembre 2020 selon les modalités ci-dessous :

Du 15 juin au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 septembre 2020 : 20 heures par semaine.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2020 : 35 heures par semaine.

URBANISME

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur le terrain situé 42c route de la Jaille-Yvon à MENIL.

PERSONNEL COMMUNAL

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est attribuée au Secrétaire de Mairie selon la réglementation en vigueur à l'occasion des élections municipales du mois de mars 2020.

JOURNEE CITOYENNE

Madame le Maire propose l'organisation d'une journée citoyenne le samedi 27 juin 2020 entre 9 heures et 12 heures dans le cadre d'une opération d'entretien du cimetière communal.

Mr HOULLEGATTE, conseiller municipal, est chargé de la communication pour cette journée.

MARCHE LOCAL

Le Conseil Municipal donne son accord à la présence de M. LEFEUVRE, producteur d'escargots à PARNE-SUR-ROC sur le marché local organisé le lundi matin, rue du Port.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 02 juillet à 20 heures.